EKD6

EKIDEN CANNES RIVIERA

RÈGLEMENT

Dimanche 21 mars 2027 – Cannes

Article 1 – Organisation

L'EKD6 EKIDEN CANNES RIVIERA (1re édition), organisé par le Comité Départemental d'Athlétisme des Alpes-Maritimes (ATHLE06), en partenariat avec la Ville de Cannes, a lieu le dimanche 21 mars 2027 à Cannes (Boulevard du Midi).

Coordonnées de l'organisateur : ATHLE06, Parc des Sports Charles Ehrmann, 155 Boulevard du Mercantour, 06200 NICE ; contact@ekiden06.fr ; http://ekiden06.fr.

Article 2 – Présentation

Ekiden	Distance	42,195 km
	Equipe	6 coureurs
	Composition	Femme, Homme ou Mixte avec possibilité de participants de différentes catégories d'âge
Half ekiden	Distance	20,00 km
	Equipe	3 coureurs
	Composition	Femme, Homme ou Mixte avec possibilité de participants de différentes catégories d'âge

Les horaires de départ sont communiqués par l'organisateur en fonction des contraintes extérieures (conditions sanitaires, utilisation du domaine public) via le site internet de l'événement (http://ekiden06.fr).

Chaque participant n'est autorisé à faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'un seul relais. En cas de participation d'un même coureur à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, la ou les équipes en cause seront immédiatement disqualifiées.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le témoin ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle par un participant entraînera immédiatement la disqualification de son équipe.

Article 3 – Parcours

Le parcours de l'épreuve (ekiden) est mesuré officiellement (conformément aux normes de World Athletics). A noter que pour cette première édition, la course n'est pas classante, ni qualificative aux Championnats de France (un audit effectué par la FFA sur cette édition permettra à la course d'être classante et qualificative aux Championnats de France lors de l'édition 2028).

Le parcours est entièrement fermé à la circulation, un service de sécurité est mis en place par la Police Nationale, la Police Municipale de Cannes et des bénévoles de l'organisation.

Des pointages par puce électronique, manuels et vidéos sont disposés sur le parcours et à l'arrivée.

Des postes de ravitaillement et de rafraichissement sont installés sur le parcours et à l'arrivée.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

Article 4 – Déroulement des épreuves

4.1. Ekiden

L'ekiden se dispute avec des équipes composées de 6 relayeurs parcourant une boucle de 5 km, qui devra être effectuée une à deux fois par participant selon la distance de son relais (cf. distances indiquées ci-dessous). Le dernier relayeur de chaque équipe effectuera une boucle finale, spécifique et supplémentaire, d'une longueur totale de 2,195 km, menant à l'arrivée.

Ekiden	
Relayeur 1	5 km
Relayeur 2	10 km
Relayeur 3	5 km
Relayeur 4	10 km
Relayeur 5	5 km
Relayeur 6	7,195 km

4.2. Half ekiden

L'half ekiden se dispute avec des équipes composées de 3 relayeurs parcourant une boucle de 5 km, qui devra être effectuée une à deux fois par participant selon la distance de son relais (cf. distances indiquées ci-dessous).

Half ekiden	
Relayeur 1	5 km
Relayeur 2	10 km
Relayeur 3	5 km

Article 5 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA ou non, à partir de la catégorie minimes, nés avant le 31 décembre 2013 ; sachant que les personnes de la catégorie minime, nées entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013, ne peuvent être inscrites que sur la distance de 5 km.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

Pour les personnes majeurs (18 ans ou plus le jour de la compétition), la présentation d'un des documents suivants :

- Une licence 2026-2027 délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation : « Athlé Compétition », « Athlé Running » ou « Athlé Entreprise » (Attention : les licences « Athlé Santé », « Athlé Encadrement » ou « Athlé Découverte » ne sont pas acceptées).
- Un PPS (Pass Prévention Santé) datant de moins d'un (1) an à la date de la compétition, mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (pps.athle.fr).

Pour les personnes mineurs (moins de 18 ans le jour de la compétition), la présentation d'un des documents suivants :

- Une licence 2026-2027 délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation : « Athlé Compétition », « Athlé Running » ou « Athlé Entreprise » (Attention : les licences « Athlé Santé », « Athlé Encadrement » ou « Athlé Découverte » ne sont pas acceptées).
- La confirmation de la personne titulaire de l'autorité parentale, attestant le renseignement, avec le sportif mineur, du « Questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur » et que les réponses à celui-ci ne conduisent pas à la production d'un certificat médical. A défaut, l'inscription du sportif mineur sera subordonnée à la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois à la date de l'inscription, ou de sa copie. Voir les documents en annexe du présent règlement.

Une copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

En cas de non-présentation de ces documents le dossard ne sera ni délivré ni remboursé.

Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers, même s'ils sont détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Article 6 – Inscriptions

L'inscription des équipes se réalise exclusivement en ligne sur http://ekiden06.fr et dans la limite des places disponibles, et ce jusqu'au mercredi 17 mars 2027 à 23h59.

La validation d'une équipe n'est possible qu'à la condition que l'inscription de chaque participant soit complète (bulletin d'adhésion dûment complété, pièces justificatives validées, paiement effectué).

Une équipe est considérée comme « mixte » lorsqu'elle comprend au moins un homme et une femme.

Toute équipe s'inscrivant en tant que « Clubs FFA » doit être composée exclusivement de coureurs licenciés au sein d'un même club affilié à la FFA.

Tout engagement à l'épreuve est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Dans le cas où l'épreuve serait annulée, l'organisation remboursera les frais d'inscription aux participants, hors frais de transaction à l'occasion du paiement.

L'inscription d'une personne ne peut se faire que pour une épreuve.

Toutefois, la composition des équipes peut être modifiée sur http://ekiden06.fr jusqu'au mercredi 17 mars 2027 à 23h59, ou physiquement lors du retrait des dossards.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve et entraine la disqualification automatique de son équipe.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucune inscription le jour de la course.

6.1. Grille tarifaire des inscriptions

<table>
<tr><th>Épreuves</th><th>Offres</th><th colspan="2">Tarifs par équipe</th></tr>
<tr><td rowspan="7">Ekiden</td><td rowspan="2">Grand Public</td><td>Early birds</td><td>Normal</td></tr>
<tr><td>126 €</td><td>150 €</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Clubs FFA</td><td>Early birds</td><td>Normal</td></tr>
<tr><td>108 €</td><td>132 €</td></tr>
<tr><td>Clubs FFA des Alpes-Maritimes</td><td colspan="2">90 €</td></tr>
<tr><td>Formule Entreprises Classique</td><td colspan="2">174 €</td></tr>
<tr><td>Formule Entreprise Premium</td><td colspan="2">240 €</td></tr>
<tr><td rowspan="7">Half ekiden</td><td rowspan="2">Grand Public</td><td>Early birds</td><td>Normal</td></tr>
<tr><td>63 €</td><td>75 €</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Clubs FFA</td><td>Early birds</td><td>Normal</td></tr>
<tr><td>54 €</td><td>66 €</td></tr>
<tr><td>Clubs FFA des Alpes-Maritimes</td><td colspan="2">45 €</td></tr>
<tr><td>Formule Entreprises Classique</td><td colspan="2">87 €</td></tr>
<tr><td>Formule Entreprise Premium</td><td colspan="2">120 €</td></tr>
</table>

Sur les formats Ekiden Grand Public et Half ekiden Grand Public, une réduction de 3 € est appliquée pour les coureurs licenciés FFA. Il faut pour cela indiquer le numéro de licence dans le formulaire, et la réduction s'applique automatiquement sur le panier.

6.2. Option annulation d'inscription

Pour les équipes « Grand Public » et « Clubs FFA » qui le souhaitent, une option annulation d'inscription qui couvre spécifiquement le montant de votre dossard en cas d'impossibilité de participation est proposée par l'organisateur.

Cette option annulation d'inscription doit être souscrite au moment de l'inscription.

Le prix de l'option annulation d'inscription correspond à 10% des frais d'inscription. Elle constitue votre seule option de remboursement, car les dossards sont non remboursables, non transférables à un autre événement, et non reportables à une autre édition.

L'option annulation d'inscription vous permet de vous faire rembourser à hauteur de 90% du montant de votre inscription en cas de non-participation à l'évènement, à condition que votre demande de remboursement soit effectuée avant le samedi 13 mars 2027 à 23h59 par courriel à contact@ekiden06.fr. Toute demande formulée ultérieurement à cette date ne sera pas traitée et ne vous permettra de percevoir aucun remboursement.

L'option annulation d'inscription vous couvre en cas de (motifs garantis, avec justificatifs) :

- Blessure, maladie, accident, décès ;
- Évènements indépendants de votre volonté, imprévus et inconnus au moment de l'inscription.

L'option annulation d'inscription ne vous couvre pas en cas de :

- Entrainement insuffisant ;
- Conditions météorologiques ;
- Non-respect des conditions d'inscription ;
- Simple changement d'avis ;
- Conflit d'agenda ;
- Annulation de l'événement par l'organisateur ;
- Demande de remboursement non-effectuée dans le délai précédemment défini.

Article 7 – Dossards, retraits des dossards

L'ensemble des dossards de l'équipe sera donné en une fois, dans une seule et même enveloppe, à condition que l'inscription de l'équipe soit complète.

L'organisateur se réserve le droit de demander aux participants une pièce justificative de son état de santé (licence, attestation PPS, certificat médical pour les cas le nécessitant) en cas de dossier incomplet.

Les dossards seront à retirer sur présentation du bon de retrait et/ou d'une pièce d'identité les vendredi 19, samedi 20 ou dimanche 21 mars 2027 (jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses). Les participants seront tenus informés préalablement et par courrier électronique des horaires de retrait et du lieu de celui-ci.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Chaque participant recevra un dossard à fixer sur la poitrine à l'aide de 4 épingles. Il devra être entièrement lisible lors de la course. Les dossards sont numérotés de 1 à 6 pour l'ekiden et de 1 à 3 pour l'half ekiden et doivent être portés par les participants selon l'ordre des relais.

Un dossard « équipe » composé d'une puce intégrée, comme mentionné à l'article 9 ci-dessous, sera également remis. Il devra être transmis de relayeur en relayeur en qualité de témoin.

Article 8 – Jury Officiel

Le jury est composé de juges diplômés par la FFA, sous l'autorité d'un juge-arbitre running. Dans l'hypothèse d'un litige, les participants pourront directement faire appel auprès du juge arbitre dans un délai de 30 minutes à compter de la diffusion des résultats. La décision du juge est sans appel.

Article 9 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce intégrée au témoin et réalisé par une société de chronométrie agréée par la FFA.

Toute équipe se présentant à l'arrivée sans le dossard (témoin) contenant la puce électronique de chronométrage ne pourra être classée.

Article 10 – Abandon

Tout participant souhaitant abandonner devra se présenter à la tente chronométrie, à l'arrivée afin de remettre son dossard et remettre le témoin contenant la puce électronique de chronométrage.

Article 11 – Ravitaillements

Un ravitaillement en eau sera prévu sur le parcours pour les relayeurs effectuant la distance de 10 km.

Un ravitaillement sera prévu à l'arrivée pour chacun des participants.

Article 12 – Accompagnateurs

En application du Règlement des manifestations running de la FFA, tout accompagnateur à pied, à bicyclette, en roller ou sur tout engin, motorisé ou non, est interdit sur le parcours. Sa présence auprès d'une équipe entraînera immédiatement la disqualification de celle-ci sans qu'elle ne puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation. L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Il est strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Article 13 – Récompenses

Chaque participant se verra remettre un t-shirt (distribué lors du retrait des dossards) et une médaille finisher souvenir en fin de course.

Une récompense sera remise aux équipes suivantes :

Ekiden	Classement général	3 premières équipes femmes
		3 premières équipes hommes
		3 premières équipes mixtes
	Challenge Clubs FFA	Première équipe femme
		Première équipe homme
		Première équipe mixte
	Challenge Entreprises	Première équipe femme
		Première équipe homme
		Première équipe mixte
Half ekiden	Classement général	3 premières équipes femmes
		3 premières équipes hommes
		3 premières équipes mixtes
	Challenge Clubs FFA	Première équipe femme
		Première équipe homme
		Première équipe mixte
	Challenge Entreprises	Première équipe femme
		Première équipe homme
		Première équipe mixte

Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Article 14 – Consignes

Un « espace consignes » sera mis à la disposition des participants inscrits en « Formule Entreprise premium » au sein du village afin de leur permettre d'y déposer leurs affaires et de les récupérer dès leur fin de course.

Toutefois, ATHLE06 décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte…) subis par les biens personnels des participants et déposés à la consigne.

Article 15 – Sécurité/ Dispositif médical

La sécurité routière est assurée par ATHLE06, avec le soutien de la Police Nationale, la Police Municipale de Cannes. Toute personne présente, en sa qualité de participant, de partenaire ou de spectateur devra se conformer aux arrêtés de la Ville de Cannes et de la Police Nationale en vigueur.

La couverture sanitaire de l'événement sera assurée par une association de secours agrée par la Préfecture des Alpes-Maritimes, avec notamment la mise en place de postes de secours.

Les services de santé peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Son dossard lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 16 – Assurances

16.1. Assurances Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, la FFA a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'EKD6 EKIDEN CANNES RIVIERA.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, les garanties de cette assurance pour ces derniers sont limitées aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Le cas échéant, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif pourra être communiqué à tout participant sur simple demande.

16.2. Assurances individuelle accident

L'organisateur recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 17 – Force majeure

En cas de force majeure, ATHLE06 pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 18 – Annulation de l'évènement

En cas de force majeure, de décision de l'autorité administrative ou d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, ATHLE06 se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 19 – Droit à l'image

Par sa participation à l'EKD6 EKIDEN CANNES RIVIERA, chaque concurrent autorise expressément ATHLE06 (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix fixe ou audiovisuelle et sa prestation sportive dans le cadre de l'événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection

actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ATHLE06 s'engage à ne pas utiliser l'image des participants d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à leur vie privée.

Le consentement à cette utilisation est réputée donné par l'acceptation du présent règlement lors de l'inscription. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant, ou son représentant légal s'il est mineur, conserve toutefois la possibilité de s'opposer à tout ou partie de cette utilisation. Cette opposition devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : rgpd@athle06.org.

Article 20 – Edition des résultats

Chaque concurrent peut demander à ne pas figurer dans les résultats de l'épreuve et de l'année en cours en cochant la case dédiée lors de la saisie du formulaire d'inscription ou en adressant une demande par courrier avec accusé de réception auprès de l'organisateur : ATHLE06, Parc des Sports Charles Ehrmann, 155 Boulevard du Mercantour, 06200 NICE.

Article 21 – Loi Informatique et Libertés/ Publication des résultats

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679 (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de communication, de limitation du traitement, de rectification en cas d'inexactitude avérée ou incomplètes, d'opposition pour motifs légitimes et, le cas échéant, droit à l'effacement et à la portabilité des données à caractère personnel les concernant.

Les participants peuvent également s'opposer, pour des raisons légitimes, à la publication ou à l'utilisation de leurs données personnelles, notamment leur image ou leur nom.

Toute demande d'exercice de ces droits peut être formulée par courrier électronique à l'adresse suivante : rgpd@athle06.org.

Article 22 – Acceptation du Règlement

La participation à l'EKD6 EKIDEN CANNES RIVIERA implique l'acceptation expresse, sans restriction ni réserve, par chaque participant du présent règlement. Les participants, ou leurs représentants légaux pour les mineurs, reconnaissent en avoir pris connaissance dans leur totalité.

ATHLE06 se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, à tout moment et sans préavis, jugée nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

ATHLE06
Le 18 novembre 2026

EKD6

EKIDEN CANNES RIVIERA

AUTORISATION PARENTALE

Dimanche 21 mars 2027

Je soussigné-e .....

Demeurant .....

☐ Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inutile) mineur-e :

Nom : ..... Prénom : .....

Né-e le : ..... /..... / .....

A participer à l'EKD6 EKIDEN CANNES RIVIERA qui se déroulera le dimanche 21 mars 2027 à Cannes.

☐ Atteste que chacune des réponses du questionnaire santé est négative (sinon un certificat médical est nécessaire)

Fait à : .....

Le : ..... /..... / .....

Signature du responsable légal :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ..... ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé (e) sans te souvenir de ce qui s'était passée ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	**OUI**	**NON**
Te sens-tu fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui	**OUI**	**NON**
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents	**OUI**	**NON**
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (examen médical prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.